

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 29 (1941)

Heft: 586

Artikel: Petit courrier de nos lectrices

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-264042>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

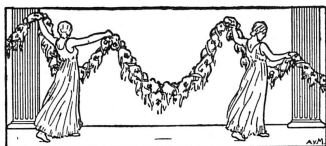
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



A travers les Sociétés

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe à Genève plus de 50 sociétés de tout ordre, a tenu le 30 janvier son Assemblée de délégués sous la présidence de Mlle Gourd. Celle-ci a présenté un rapport sur l'activité du Bureau directeur, activité qui s'est spécialement portée cette année sur la lutte contre la prostitution par des méthodes constructives et sociales, et ceci grâce à la création d'un poste d'assistante sociale. Une autre création fort utile a été celle d'un Club pour fillettes, contribuant ainsi à cette tâche d'organisation des loisirs qui préoccupe si vivement tous ceux qui savent les dangers menaçant notre jeunesse. Le Bureau du Cartel s'est aussi occupé des lois cantonales d'application du Code pénal suisse, pour autant que leurs dispositions touchent aux questions qui l'intéressent ; et, à la demande de plusieurs de ses membres, a entrepris une étude sur l'influence néfaste des dancings et les moyens d'y parer. Il est également en relations avec la Commission de visionnement des films, la question du cinéma rentrant dans son programme, et continue aussi à s'intéresser directement à l'Office de consultations matrimoniales, qui fonctionne régulièrement une fois par semaine au Dispensaire de la rue du 31-Décembre.

Mais ce ne sont pas seulement les sujets de moralité publique, mais aussi les questions antialcooliques qui préoccupent le Cartel genevois, et il l'a bien montré lors de cette Assemblée en inscrivant à l'ordre du jour un exposé du Dr. Herodot (Lausanne) sur l'Initiative Reval. Ce sujet ayant déjà été traité dans nos colonnes, nous n'y reviendrons pas ici, sauf pour relever qu'à l'issue

de la très vivante conférence du Dr. Herodot, un échange de vues animé s'engagea sur les meilleurs moyens de rejeter le mois prochain cette initiative néfaste, et que, grâce à la présence du Dr. de Senarclens, des informations purent être données sur l'organisation d'un Comité cantonal d'action. Toutes les Sociétés affiliées au Cartel ont été chaleureusement engagées à renseigner exactement leurs membres, afin que tous ceux qui le peuvent fassent leur devoir d'électeurs le 9 mars en votant NON.

La « Journée des femmes zurichoise »...

...a été fixée au dimanche 9 mars. Sous les auspices des deux *Frauenzentralen* de Zurich et de Winterthur, cette réunion qui se tiendra dans la salle de la Bourse de Zurich, est placée sous le signe : « Tenir bon et à l'œuvre ! » Les deux orateurs annoncés, le professeur A. Jaggi, et le Dr. Fritz Wahlen, montreront clairement à toutes celles qui se rassembleront ce jour-là les deux tâches urgentes que l'année 1941 nous impose à toutes : conserver le véritable esprit confédéral, et travailler vaillamment pour le service du pays.

Société suisse des femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

Du rapport toujours intéressant sur l'activité de cette Société qui vient de nous parvenir, citons les renseignements suivants :

Le fait dominant de l'exercice 1940 a été l'Exposition de la Société, tenue à Zurich en septembre dernier. Près de 1800 travaux y ont été envoyés, du plus grand (sculptures monumentales) au plus petit (bague émaillée), parmi lesquels 496 ont été retenus par un jury dont l'objectivité a été le grand souci. 26 nouvelles candidates ont participé à cette exposition, dont 9 Suisses romandes. Le vernissage, rehaussé par le concours de musiciennes de renom, fut une véritable fête, à laquelle les autorités et la presse avaient tenu à se faire représenter. La qualité des œuvres a été généralement fort appréciée, et la vente a, malgré les temps difficiles, dépassé toute attente. Notons qu'une partie des lots tirés au sort chaque

année entre les membres passifs de la Société ont été achetés à cette exposition.

Celle-ci n'était pas terminée que le Bureau central convoquait déjà l'Assemblée générale annuelle à Neuchâtel. Bien que suivie par un nombre malheureusement trop restreint de participantes, cette Assemblée a laissé de beaux souvenirs à chacune. Rappelons enfin en terminant que la qualité de membre, même passif, de la Société donne droit à la visite gratuites de nombreux musées et collections, à la liste desquels il faut ajouter le Musée Sierrois, ceci grâce à l'amabilité de Mme Panchaud de Bottens, qui se met à la disposition de ceux qui désirent visiter toute la maison où est installée ce musée.

L'Union suisse pour le travail à domicile...

...nous prie d'attirer l'attention de nos lectrices sur le fait que, malgré le rationnement des textiles, nombre d'objets confectionnés à domicile peuvent être vendus sans cartes : nappes et tapis, tissages fins, étoffes pour ameublement, broderies et dentelles, etc. Tous ces objets sans exception tiennent leur part dans la vie économique de toute une catégorie de travailleurs et de travailleuses, et il serait désolant que ceux-ci ne puissent plus écouler ces objets, dont la vente constitue leur gagne-pain.

Quant aux objets rationnés, également confectionnés à domicile (lingerie, confection, tricotages, etc.) il y a toujours possibilité d'organiser ses achats de façon que les travailleurs ne souffrent pas de pénurie. Bien souvent, par exemple, en cas d'achats pour cadeaux, il est possible de demander au destinataire ses propres coupons de façon à faciliter le geste du donateur.

Service social de Lausanne.

Le Service social de Lausanne compte quatre départements : le service social proprement dit, dont le bureau se trouve aux Escaliers des Grandes Roches, 2, qui a écrit 1929 lettres, en a reçu 1929, a fait 1500 visites, en a reçu 2592, a fait 2300 télégrammes et en a reçu 1083 ; le service social de justice, assumé par Mlle M. L. Cornaz, qui vient de rentrer d'un voyage d'études à New-York et qui a été remplacée pendant deux

semestres par Mlle Simone Carey ; les Oeuvres sociales de l'armée, service nouveau, dirigé par Mlle Leuch-Reineck, et qui a fait déjà trois mille enquêtes environ ; et l'atelier du service social, logé 7, avenue de l'Université, qui a procuré du travail (raccommodage, tricotage, etc.) à de nombreuses femmes ; la ville de Lausanne a payé des quinzaines à 70 chômeuses travaillant à l'atelier ; l'œuvre « A nos soldats » en a fait de même pour seize femmes de mobilisés.

L'assistance sociale des Maisons familiales de Bellevaux est toujours assumée par Mme David Lasserre-Guisan ; le fonds des lessives pour vieillards a fait la lessive mensuelle pour treize vieillards et infirmes et a dépensé de ce fait 596.00 fr. Le fonds pour chômeuses intellectuelles a payé pour 330 fr. de leçons. Le fonds *Pro Familia* au profit de familles nombreuses a aidé 25 mères et dépensé 897 fr ; le fonds *Pro Juventute*, qui fait travailler des mères de famille, a payé en journées de ménage et de lessives, 343 fr.

Le Service social groupe 216 volontaires, qui ont entouré et visité 101 malades et isolés, aidé dans leurs foyers 20 mères de famille, opéré 37 déménagements et 25 sorties en automobile ; ils ont fait 220 enquêtes sociales et dématérielles ; le vestiaire a été mis à contribution 165 fois ; des charrettes d'enfants, des fauteuils, des meubles ont été prêtés ; 374 pièces de vêtements ont été raccommodées ; 69 personnes ont reçu des paquets d'étrangers ; 7 enfants malades ou retardés ont reçu des leçons.

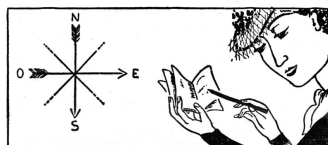
« L'épreuve que traverse le monde, dit le rapport du Service social, fait éclater aux yeux les tristes fruits de l'éducation et de l'orientation sociale de ces vingt dernières années : la lâcheté devant les difficultés, le refus devant le plus petit sacrifice, l'indolence qui fait tout attendre de la communauté, de l'Etat, au lieu d'avoir à cœur de ne recourir à l'assistance qu'après avoir fourni l'ultime effort pour se tirer d'affaire soi-même. Mais ce n'est pas une raison de découragement pour les travailleurs sociaux, qui doivent se livrer à un travail toujours plus constructif et mettre toutes leurs énergies à créer les forces morales et spirituelles que nous n'avons pas su maintenir à la première place ».

S. B.

boré un contrat de travail pour les employées de maison. Un contrat-type de travail pour le personnel domestique est en vigueur dans les cantons du Tessin, de Genève et de Soleure ainsi que dans les villes de Zurich, Winterthur et Berne. Dans plusieurs cantons, des projets de contrat-type, ou ont été remis aux autorités compétentes pour qu'elles en décrètent la mise en vigueur, ou sont encore à l'étude. De gros efforts sont faits ac-

tuellement pour introduire le contrat-type de travail dans le service domestique, car l'on a reconnu que c'était le seul moyen d'obtenir un peu rapidement l'amélioration si nécessaire des conditions de travail de cette profession.

Association suisse pour le service domestique :
Secrétariat romand



Carnet de la Quinzaine

Samedi 22 février:

GENÈVE : Association des femmes diplômées d'Universités, salons de l'Athénée, séance par invitation. 16 h. : thé. — 17 h. : *Mon voyage en Finlande*, causerie par Mme le Dr. Oetiker, membre de la mission médicale suisse en Finlande.

Id. Id. : Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30 : *Musique et poésie*, soirée organisée au bénéfice des œuvres sociales de l'Union par le Cercle de musique contemporaine et Mlle P. Martin, professeur de diction. Première partie : *Art classique*. Deuxième partie : *Art suisse contemporain*. Billets à 2 fr. à l'Union des Femmes.

Dimanche 23 février

GENÈVE : Les cinq minutes de la solidarité, causerie par T. S. F., 18 h. 45 à 18 h. 50. *Le préventorium de la Chapelle*.

Id. Id. : Section genevoise de la Ligue suisse des Femmes abstinences, Taverne sans alcool de la Madeleine, 17 h. 15 : *Rationnement et alimentation*, conférence publique et gratuite par le Dr. H. Revilliod.

Samedi 1er mars:

GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 h. : thé mensuel. — 16 h. 45 : *Le coteau de Monthaux*, causerie avec projections lumineuses par Mlles Volz et Tremblay.

Lundi 3 mars:

GENÈVE : « Connaissance du pays », conférences organisées par plusieurs Sociétés féminines, Lycée-Club, 1, rue des Chaudronniers, 18 h. précises : *La peinture moderne et la femme suisse*, conférence en français par Mlle Jeanne Sigg (Zurich), secrétaire

de la Société suisse des femmes peintres et sculpteurs. Billets à l'entrée : 1 fr. 50.

Id. Id. : Association genevoise pour le Suffrage féminin, 22, rue Etienne-Dumont, 20 h. 30 : *Le Plan Wahlen*. Discussion. Thé après la séance : fr. 0.50.

Jeu 6 mars:

GENÈVE : Salle Centrale, 20 h. 30 : « *Pommes ou schnaps ?*... » Assemblée publique et gratuite contre la Reval sous les auspices du Centre de Liaison des Sociétés féminines genevoises et de Ligue genevoise des femmes catholiques. Film. — Dégustation de cidre doux.

Vendredi 7 et Samedi 8 mars:

GENÈVE : Union chrétienne de jeunes filles, 5, Taconnerie. Vente annuelle (le vendredi de 14 à 22 h., le samedi de 10 à 22 h.). Comptoirs variés, à prix modérés, buffet, repas, crémérie, pêche, concours, exposition. Chaque soir, soirée récréative.

LE BULLETIN

du Conseil International des Femmes rend compte des activités et défend les intérêts féminins à travers le monde ; paraît en trois langues : français, anglais et allemand.

Prix de l'abonnement annuel : Fr. 4.50 suisses. On s'abonne chez Mlle le Dr Renée Girod, 10, rue Charles Bonnet, Genève.



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Colège - Genève
(côté Poste) Tél. 4.59.51

Explications gratuites de Mme V. Renaud

Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE

Petit Courrier de nos lectrices

L. C. (Vevey). — Quels sont les droits civiques de la femme suisse ? C'est la question que l'on se pose en lisant, dans l'exposé d'un jugement, qu'une femme a été condamnée à « cinq ans de privation des droits civiques ». Une docteur en droit de nos lectrices voudrait bien tirer de l'ignorance les citoyennes suisses qui ont des droits... sans le savoir !

Scrupuleuse à P. — En attendant que l'on veuille bien nous faire connaître la réponse — que je serais bien empêchée de donner pour ma part ! à « Une mère de famille » à propos des catégories de chocolat encore disponibles, puis-je à mon tour poser une question à celles de nos lectrices du Mouvement qui auront la franchise de me répondre : ont-elles comme moi, le l'avoue en toute humilité, une affreuse fringale de chocolat ? Je me tance et me gronde moi-même mais il y a des moments où c'est plus fort que moi ! le besoin de manger du chocolat me domine si bien que j'en viens à croire que ce n'est pas de la gourmandise, mais une vé-

ritable nécessité physiologique. Est-ce parce que notre alimentation actuelle commence déjà à manquer de sucre ? Je serai bien reconnaissante aux techniciens de l'alimentation qui calmeront mes scrupules en me renseignant !

S. B. à M. P. mère de famille à Neuchâtel.

Une fois de plus, vous êtes navrée de l'attitude de certaines autorités, en l'espèce par le refus du Conseil Général de Neuchâtel d'associer les jeunes filles à la fête civique des citoyens « parce que la question du suffrage féminin n'est pas réglée dans le canton ». Comment ! On enrôle les jeunes filles de 18 ans dans les Services complémentaires féminins pour en faire des membres de l'Armée (et non pas des soldats : la nuance est subtile !), on leur fait prêter serment au drapeau, on les soumet aux obligations militaires, et l'autorité refuse de les admettre au même titre que les jeunes gens à la fête civique de Neuchâtel ! Certes je ne devrais plus m'indigner et prendre l'habitude de ces singuliers traitements mais quoi ! on s'indigne toujours ! Qu'en pensez-vous, vous qui avez donné votre fille au S. C. F. ?

Liste des magasins de Neuchâtel ou l'on trouve des objets munis du Label de la Ligue sociale d'Acheteurs

(garantie de bonnes conditions de travail pour les ouvriers)

Confection pour hommes, vêtements de sport, cravates
Maison Jules Bloch, rue du Temple-Neuf, 22.
Maison A. Grandjean S. A., Sports, rue St-Honoré, 2.
Maison J. Knoepfler, rue de l'Hôpital.
Au Louvre, La Nouveauté S. A., rue du Seyon.
Sans Rival S. A., rue St-Honoré, 18.
Maison E. Wittwen, place des Halles.

Corsets lingerie, robes, tricotages, blouses, tabliers, toiles
Aux Armourins S. A., rue du Temple-Neuf, 24.
W. Barrelet, rue de la Treille, 5.
Guy-Prêtre, Nouveautés, rue St-Honoré, 3.
Hans Gyax, rue du Seyon (toiles).
Havlicek-Ducommun, rue de l'Hôpital, 22 (corsets)

Maison J. Knoepfler, rue de l'Hôpital (tricot).
Kuffer et Scott, place Numa-Droz.
Rosé-Guyot « Au Corset d'Or », rue des Epancheurs, 2.
Savoie-Petitpierre S. A., rue du Seyon.

Bas
Barbey et Cie, rue du Trésor, 9.
E. Glaire, rue de l'Hôpital, 14.
Rosé-Guyot, rue des Epancheurs, 2.

Eau Minérale
Dans tous les restaurants, cafés, etc., etc.
Cigares, tabacs
Dans tous les débits de tabac, restaurants, kiosques, etc., etc.

Allumettes
Dans tous les magasins vendant cet article.

Produits pour entretenir le cuir et les parquets
Dans toutes les drogueries, magasins de chaussures, magasins de sport, coopératives et chez les membres de l'Union USEGO (Oftten).
N. D. L. R. Nous publierons dans un prochain numéro une liste des produits et marchandises étiquetés du Label, pour répondre à la demande qui nous en a été adressée.

N'oubliez pas de souscrire pour le Don National et la Croix-Rouge Aide aux mobilisés, et à leurs familles

Chèques postaux III. 3519, Berne



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Plainpalais et Petit-Saconnex

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus - FORMALITÉS GRATUITES

